

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Objet**  
**Projet Educatif**  
**Global de Territoire**  
**(PEGT)**

**Séance du 11 AVRIL 2022**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 AVRIL 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

33

**Etaient présents :**

Alexandre BOURIGAULT, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nathalie LACUEY à Alexandre BOURIGAULT  
Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN  
Fatima SABI à Pascal CAVALIERE  
Nathalie BIJOUX à Andrée COLLIN  
Kamel MEHERZI à Cédric JUIF

**M. Hervé DROILLARD a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac a toujours mis en avant l'accompagnement et l'éducation de ses enfants, pour les aider à se construire, devenir des citoyens engagés, sereins et acteurs de la vie de la cité.

En intervenant d'ailleurs de manière significative sur tous les temps de l'enfance et ceux de la petite enfance, la ville a choisi de s'engager au-delà des compétences obligatoires en association avec les familles, l'Education Nationale, les partenaires sociaux ainsi que le milieu associatif afin de porter au plus haut chacun de ses enfants.

Un premier Projet Educatif dénommé Projet Global Enfance Jeunesse (PGEJ) a été écrit en 2003. Il entendait favoriser le développement du sens de la responsabilité, de l'autonomie et de la participation autour de 6 priorités thématiques qui demandent aujourd'hui à être précisées, simplifiées, en prenant la mesure des évolutions des politiques publiques et de l'avancement du territoire.

C'est pourquoi il paraissait évident et nécessaire de construire un nouveau projet éducatif à l'échelle de la ville et l'inscrire durablement.

**Ce Projet Educatif Global de Territoire (PEGT)** a pour vocation de traduire au mieux le projet politique afin d'améliorer encore la qualité de l'accueil éducatif et pédagogique de l'enfant dans tous ses espaces temps.

Il sera le nouveau document cadre, véritable contrat éducatif et pédagogique qui liera et favorisera les relations entre l'ensemble des partenaires éducatifs dans les réflexions ainsi que dans les applications concrètes et ce au service des familles et pour l'intérêt de l'enfant.

Il sera l'outil de l'union éducative pour le développement de la personne et l'épanouissement de la famille autour de valeurs communes, partagées qui permettront à tous les partenaires de l'action éducative du territoire d'agir dans leur périmètre d'intervention comme référent porteur d'une expertise avec comme enjeu de s'inscrire nécessairement dans une complémentarité et une cohérence territoriale de tous les temps et de tous les âges des enfants de la ville.

Pour réinterroger puis réécrire ce Projet Educatif, la ville de FLOIRAC a choisi de lancer une démarche partenariale permettant l'association et la facilitation de l'adhésion de tous les partenaires, les échanges et collaborations transversales, qui a reposé sur la prise en compte de la réalité locale autour d'une méthodologie de travail transversal en 3 étapes majeures :

- Réalisation d'un diagnostic avec identification du projet de ville, des spécificités Floiracaises, du périmètre d'intervention et des (co) responsabilités de chaque partenaire ainsi que des actions réalisées sur le territoire.
- Travail sur les contenus avec présentation de la méthode par secteur d'intervention, réunions, débats, mini-séminaire, questionnaire, avec des représentants de chaque partenaire et/ou de chaque structure éducative ainsi que de parents.
- Formalisation, avec la validation des échanges partenariaux autour des 3 axes éducatifs du nouveau Projet Educatif Local, puis écriture d'un nouveau document cadre avec présentation et diffusion du nouveau **Projet Educatif Global de Territoire** de la ville.

Une approche participative et transversale pour 3 ambitions attendues sur le territoire :

- Définir les gouvernances, les périmètres d'intervention et les responsabilités pour une meilleure cohérence éducative.
- Identifier des axes éducatifs lisibles, retenus par l'ensemble des partenaires.
- Traduire ces axes éducatifs en objectifs pédagogiques précis, quantifiables et évaluables.

Cette cohérence dans la démarche par la mise en œuvre d'une logique partagée de coopération éducative, de coéducation et de convergence d'actions pédagogiques pour prioriser le bien-être de l'enfant, le mettre en confiance, le valoriser est l'investissement éducatif nécessaire pour la construction du futur citoyen de la ville qui devra savoir interagir, savoir se rendre accessible et donc amener sa pierre au formidable édifice et défi du bien-vivre ensemble.

Assez naturellement donc, la manifestation du Projet Politique Floiracais s'est traduite par les 3 axes éducatifs suivants :

### **Axe éducatif 1 : L'apprentissage de la Fraternité et la découverte de la société Fraternelle pour mieux vivre ensemble.**

La vision commune et partagée de ce que représente la Fraternité sur le territoire de Floirac pour les acteurs éducatifs s'articule autour d'éléments consensuels :

Le vocable même de Fraternité doit être pris dans son sens originel, désignant tout membre de l'espèce humaine et le fondement même de ce qui nous rend humain est le fait d'interagir avec les autres par-delà nos différences culturelles, sociales, religieuses, par le dialogue, la coopération, la transmission et le partage.

La Fraternité naît d'une proximité physique et d'une mixité sociale quotidienne et durable : elle s'apprend, se construit et se pratique dès le plus jeune âge, tous les jours.

La Fraternité consiste à rechercher ce qui nous lie, au service de notre vivre ensemble.

Le principe de laïcité censé garantir l'espace de liberté de conviction est inopérant voire contreproductif s'il n'est pas associé à la Fraternité.

### **Axe éducatif 2 : L'accès aux outils intellectuels, culturels, sportifs et de loisirs pour permettre à l'enfant de se construire et de s'engager dans la vie citoyenne.**

L'accessibilité à Floirac s'inscrit dans les fondements de la Déclaration des Droits de l'Homme et s'inscrit également dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui garantit à l'enfant notamment des droits civils (non-discrimination, droit à la vie privée), droits politiques (liberté de pensée, d'expression d'opinion, de religion), droits culturels (être éduqué, accéder aux loisirs).

Il s'agit donc de faire en sorte que toutes les familles, y compris celles exclues de la société, puissent être incluses en terme matériel et accéder à l'éducation, à un emploi, à un loisir, à une activité associative et donc intégrées socialement.

À Floirac il faut attendre une traduction éducative d'un projet politique social visant à l'éducation de toutes et tous et dans laquelle les savoirs ne sont pas une finalité mais un outil permettant à l'enfant de se rendre acteur de son évolution, de son autonomie pour pouvoir agir en tant que citoyen dans la vie de la collectivité et donc la transformer, la rendre meilleure et ce au service de tous.

Accéder aux potentialités de la ville grâce à une collaboration éducative en réseau, permettre à nos enfants d'être acteur de leur évolution, d'émerger en tant que citoyens associés, intégrés, critiques pour le profit de la collectivité mais sans que cela ne se fasse au détriment des moins favorisés.

### **Axe éducatif 3 : Le dépassement des représentations, des stéréotypes et des discriminations pour instaurer les égalités de tous.**

Les réflexions de la communauté éducative de la ville ont permis de répertorier les principaux stéréotypes prégnants sur le territoire qui font l'objet depuis des années d'identifications partagées :

Le stéréotype de genre, est celui qui a fait l'objet de plus d'échanges et pour lequel il est convenu qu'il illustre on ne peut mieux le poids de l'environnement social dans la transmission de certaines représentations.

Les stéréotypes culturels, qu'il faut entendre par un ensemble de stéréotypes discriminants basés sur la xénophobie, la race, la religion et la culture d'origine.

Les stéréotypes liés au Territoire, sont identifiés à Floirac comme étant rattachés à la représentation (positive ou négative) de certains quartiers de la ville avec pour conséquence des préjugés qui plus est souvent infondés particulièrement dans une période de rénovation urbaine qui change bien évidemment les réalités de certains lieux d'habitations.

Les stéréotypes liés au handicap, notamment par la représentation de la personne porteuse de handicap qui serait à la fois plus fragile et moins productive dans un modèle de réussite faisant la part belle à la performance et à la productivité.

Les stéréotypes basés sur l'orientation sexuelle, sources de discrimination, l'homophobie étant souvent la première qui vient à l'esprit. L'orientation sexuelle ne se choisissant pas, mais s'élaborant tout au long d'un parcours de vie pour s'affiner souvent au moment de l'adolescence, on perçoit bien l'importance de la capacité à dépasser ces stéréotypes dans la construction de l'identité individuelle de l'enfant.

Pour dépasser ces représentations, l'éducation à la non-discrimination passe par la nécessité de développer en chaque enfant Floiracais un état d'esprit de tolérance et d'offrir un cadre d'apprentissage qui reconnaisse la diversité, la différence en tant que richesse à mettre à profit et non pas en tant que défaut à exclure.

Le PEGT de Floirac traduit donc l'engagement des élus, leurs priorités et leurs principes dans une transversalité des approches éducatives et par un nécessaire engagement collectif fort et clair pour construire le citoyen floiracais actif et autonome de demain, améliorer le bien vivre ensemble en rendant l'enfant acteur de son évolution, en encourageant les débats, les échanges, les partages, les interactions, en recherchant systématiquement les mixités et en installant des collaborations éducatives cohérentes, notamment dans la palette d'actions proposées sur le Territoire chaque année.

Il est proposé de demander à chacun des partenaires accueillant des enfants sur le territoire Floiracais de s'engager durablement avec la commune et continuer la mise en œuvre Du Projet Educatif Global de Territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'avis des commissions Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique et Education en date du 29 mars 2022 ;

Considérant que la mobilisation et l'intervention de l'ensemble des partenaires se font sur des enjeux éducatifs et sociaux prioritaires qui ont été préalablement identifiés, partagés et précisés dans le cadre de ce nouveau projet ;

Considérant que le PEGT est le document cadre qui articule les périmètres d'interventions des différents acteurs éducatifs tout en veillant à la cohérence des subventions attribuées ;

Le conseil municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le Projet Educatif Global de Territoire en tant que document cadre, véritable contrat éducatif et pédagogique qui liera les relations de l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

**VALIDE** les 3 axes éducatifs autour de l'apprentissage de la Fraternité, de l'accessibilité et du dépassement des représentations, traduction du projet politique de la ville de Floirac.

**DECIDE** de rechercher les complémentarités éducatives, les cohérences pédagogiques dans les soutiens apportés aux différentes actions proposées par les services communaux mais également par les institutions et les associations œuvrant sur le territoire.

**ENGAGE** la participation de la commune par la mobilisation de ressources au service du Projet Educatif Global de Territoire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place du Projet Educatif Global de Territoire.



**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 12 AVRIL 2022**

**Le Maire,**  
**Jean-Jacques PUYOBRAU**



Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 32**  
Pour : 32  
Abstention : 1 M. LEDOUX  
Contre :